

Rencontre A21 - Picardie

PCET : énergie, climat et territoires

Mardi 3 juillet 2012

Nabil KHIYER – DREAL Picardie

The image shows the cover of a document titled "SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ÉNERGIE" for the region of Picardie. The background is a blue sky with a white cloud forming a circular shape around the text. Below the main title, the word "PICARDIE" is written in white on a blue rectangular background. At the bottom of the cover, there are five small images: a boat on a river, a green tractor in a field with wind turbines, a family of four holding glasses, a hand holding a pile of wood chips, and a modern building. At the very bottom, there are three logos: the French Republic logo, the Picardie region logo, and the ADEME logo.

SCHÉMA RÉGIONAL
CLIMAT
AIR
ÉNERGIE

PICARDIE

PRÉFET DE LA RÉGION
PICARDIE

PICARDIE
LA RÉGION

ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Politique de l'Énergie

Un PCET, qu'est-ce que c'est ?

Une démarche territoriale de développement durable :

- avec des objectifs s'inscrivant a minima dans le cadre des objectifs européens et nationaux de la France :

les « 3X20% » pour 2020 et le « Facteur 4 », soit -75%, d'ici 2050

- intégrant des aspects énergétiques et climatiques **dans tous les domaines d'actions de la collectivité**, de manière transverse

➔ Une réponse à la finalité « lutte contre le changement climatique » d'un Agenda 21

Un PCET, qu'est-ce que c'est ?

Sur la base d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, le plan définit, dans les champs de compétences respectifs de chacune des collectivités publiques :

1° Les objectifs stratégiques et opérationnels **chiffrés** de la collectivité afin **d'atténuer** et lutter efficacement contre le réchauffement climatique et de s'y **adapter** ;

2° Le programme des actions à réaliser pour atteindre ces objectifs ;

3° Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Quel périmètre d'action ?

Interne – patrimoine mobilier et immobilier, achats publics, activités en régie, délégation de service public...

Compétences – déplacements, urbanisme, gestion des déchets...

Territoire – l'ensemble des volets sur lesquels la collectivité n'a pas de prise directe, mais sur lesquels elle peut inciter les habitants et acteurs à agir par des actions de sensibilisation et des mesures facilitatrices : objectifs cadres, mobilisation, sensibilisation, appui technique ou financier...

Fiche
8



Émissions de Gaz à Effet de Serre & Énergie Pays du Saint-Quentinois



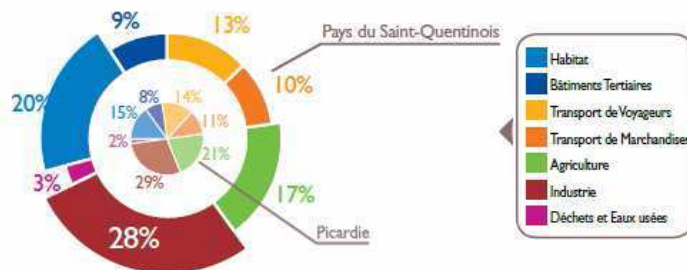
• Population :	134 875 habitants	6,9% de la population régionale
• Emissions totales de GES :	1 015 000 teqCO ₂ / an	7,2% des émissions totales de la Picardie
• Consommation totale d'énergie finale :	346 900 tep / an	6,8% de la consommation totale de la Picardie
▶ Emissions de GES par habitant :	7,5 teqCO₂ / hab. / an	Moyenne Picardie : 7,2 teq CO ₂ / hab. / an
▶ Consommation d'énergie par habitant :	2,6 tep / hab. / an	Moyenne Picardie : 2,6 tep / hab. / an

Principaux enjeux du territoire

Les secteurs les plus émetteurs de GES du territoire sont le bâtiment (29%), l'industrie (28%) et le transport (24%). Pour ces trois secteurs, la consommation d'énergie est la principale source d'émissions (81% du total). Ceci s'explique notamment par la part importante des énergies fossiles fortement émettrices (produits pétroliers, gaz et charbon) dans le mix énergétique du territoire (72%).

La rénovation thermique des maisons individuelles et la substitution des énergies fossiles par des systèmes moins émissifs dans les bâtiments ou pour les transports constituent les potentiels de réduction les plus importants.

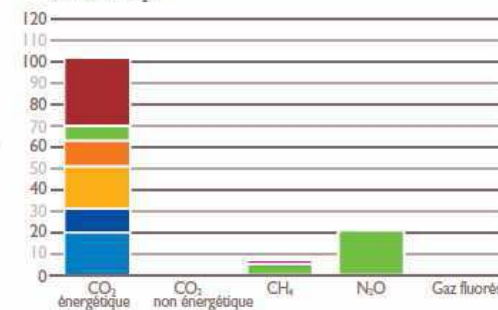
Répartition des émissions de GES du territoire et de la Picardie par secteur (hors forêts et usages des sols)



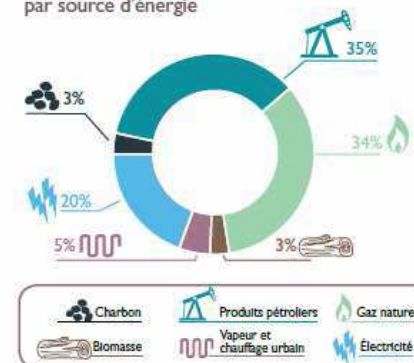
Émissions et consommation d'énergie par secteur

Secteur	GES (teqCO ₂ / an)	Energie finale (tep / an)
Habitat	208 000	99 900
Bâtiment Tertiaire	91 000	42 400
Transport Voyageurs	139 000	46 000
Transport Marchandises	107 000	34 600
Agriculture	180 000	11 000
Industrie	288 000	112 900
Déchets et eaux usées	30 000	100
Total hors forêts et sols	1 043 000	346 900
Forêts et sols	-28 000	absorbé par la forêt et les sols
Total	1 015 000	346 900

Répartition des émissions de GES par type de gaz (en teqCO₂)



Répartition de la consommation d'énergie finale par source d'énergie



Estimation de l'impact de quelques actions de réduction des émissions de GES



**Objectif
Facteur 4
du Pays du
Saint-Quentinois**



**-761 000
teqCO₂/an d'ici 2050**



habitat

		Emissions évitées en teq CO ₂ /logement/an	Nombre de logements concernés	
Réhabilitation	- La réhabilitation thermique moyenne d'un logement collectif	-0,83	11 000	-86 881 teqCO₂ d'émissions évitées grâce à cette action
	- La réhabilitation thermique moyenne d'un logement HLM construit avant 1975	-1,12	4 700	
	- La réhabilitation thermique moyenne d'un logement individuel privé	-1,01	38 100	
	- La réhabilitation thermique moyenne d'un logement individuel privé construit avant 1975	-1,09	30 700	
	- La réhabilitation thermique volontariste (50 kWh/m ² /an) d'un logement individuel privé construit avant 1975	-2,83	30 700	
Changement d'énergie de chauffage	- La substitution d'un chauffage central au fioul par une chaudière bois dans un logement individuel privé	-3,95	9 200	
	- La substitution d'un chauffage central au gaz naturel par une pompe à chaleur dans un logement individuel privé	-2,50	17 900	
Le remplacement des ampoules par des lampes basse consommation		-0,02	53 600	
Sobriété énergétique et sensibilisation des ménages (hypothèse de gain de 10%)		-0,38	53 600	

bâtiment tertiaire

		Emissions évitées en teq CO ₂ /100 m ² de surfaces tertiaires/an	Surfaces concernées en m ²	
La réhabilitation thermique moyenne de 100 m ² de bâtiments tertiaires		-0,90	2 069 000	-38 842 teqCO₂ d'émissions évitées grâce à cette action
La réhabilitation thermique moyenne de 100 m ² de bâtiments administratifs		-1,07	6 100	
La substitution du gaz par du bois pour 100 m ² de bâtiments tertiaires		-2,96	1 346 000	
La substitution du gaz par une pompe à chaleur pour 100 m ² de bâtiments tertiaires		-2,46	1 346 000	
Le remplacement des équipements électriques par des équipements économes (éclairage, informatique, climatisation, froid...) pour 100 m ² de commerces		-0,22	187 000	
Sobriété énergétique et sensibilisation (hypothèse de gain de 15%)		-0,66	2 069 000	



transport voyageurs & marchandises

		Emissions évitées en teq CO ₂ /an (pour 1 000 déplacements)	Nombre moyen de déplacements concernés /an/personne	
Le remplacement de véhicules moyens actuels par des véhicules respectant les normes européennes d'émissions en 2015 (130 geqCO ₂ /km)		-0,4	510	-35 068 teqCO₂ d'émissions évitées grâce à cette action
Covoiturage pour le domicile/travail		-2,6	80	
Transfert modal de la voiture vers les transports en commun pour le domicile-travail (à offre de transports en commun constante)		-2,6	100	
Réduction de la distance moyenne de 5% pour le domicile-travail		-0,1	100	
Réduction de la distance moyenne de 5% pour les achats		-0,02	60	
Transfert modal de la voiture vers les transports en commun pour la longue distance (pour 10 déplacements longue distance)		-1,1	1,3	
Le report de 10 % des flux routiers de marchandises échangées par le territoire vers le ferré (Total des émissions évitées)		-8 940		



agriculture

		Emissions évitées en teq CO ₂ /an (pour 10 ha de surfaces cultivées)	Surfaces concernées en hectare	
Réduction de 10% des apports azotés synthétiques (toutes cultures)		-0,9	83 300	-7 497 teqCO₂ d'émissions évitées grâce à cette action
Réduction de 10% des apports azotés synthétiques pour le blé		-1,1	41 400	
Introduction de cultures intermédiaires (légumineuses) dans les rotations de colza		-1,3	5 300	
Réduction de la consommation de carburant par la simplification des itinéraires techniques pour le blé		-0,5	41 400	
Entretien et réglages des engins agricoles		-0,4	83 300	

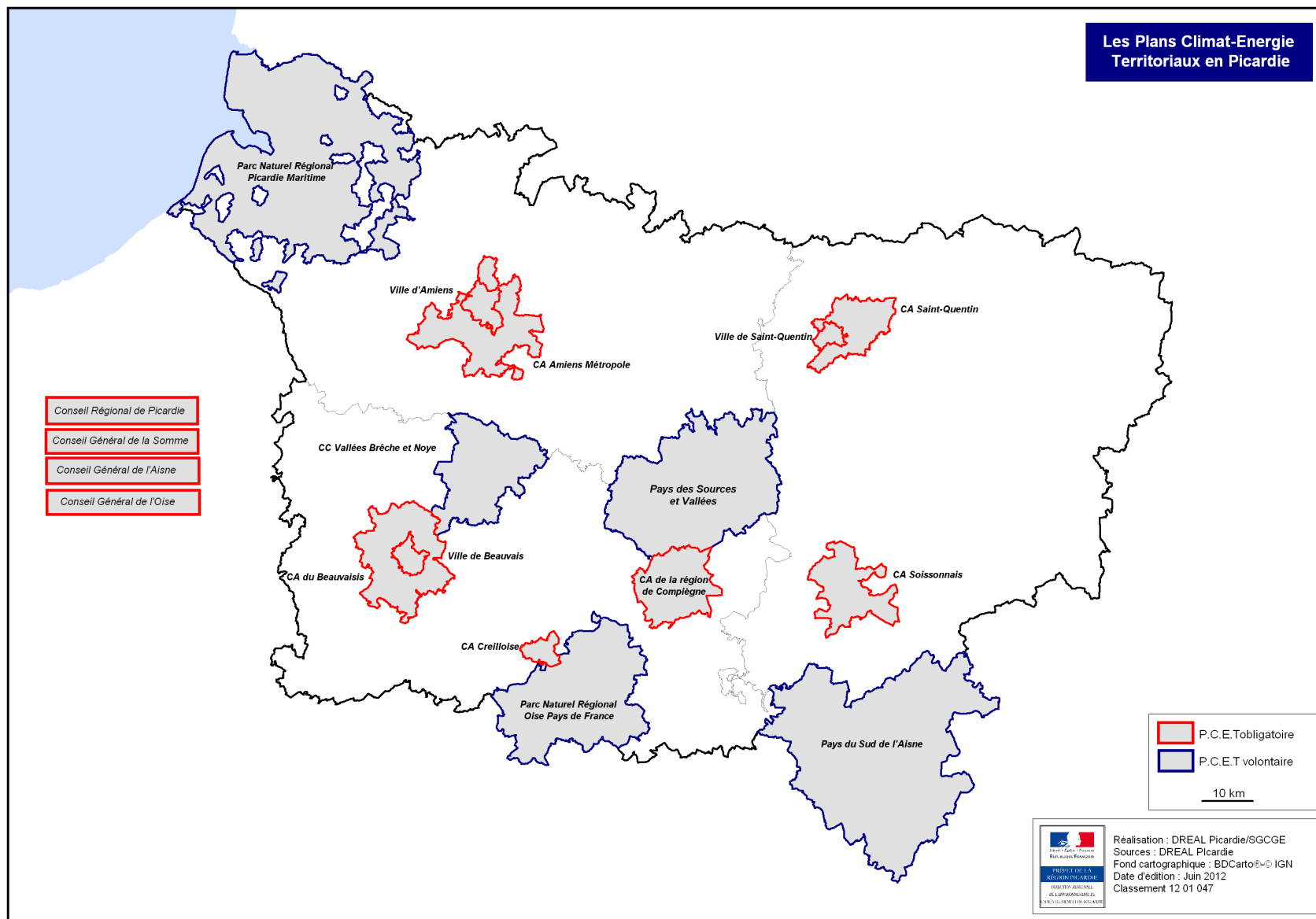
Quel cadre juridique ?

Grenelle II : PCET obligatoires pour les collectivités > 50 000 hab.

En tout 14 collectivités territoriales en Picardie

Les communes ou établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants, les syndicats mixtes et les pays peuvent adopter un PCET.

Les Plans Climat-Energie
Territoriaux en Picardie



Quel cadre juridique ?

Une articulation avec d'autres documents structurant le territoire :

- compatibilité avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
- en aval, prise en compte dans les SCoT et documents d'urbanismes (PLU, PDU, PLH...)

Quelles aides ?

Réseau climat territoires de Picardie :

animation ADEME, Conseil régional, DREAL

Guides :

- « Construire et mettre en oeuvre un PCET » ADEME
(www.pcet-ademe.fr)
- « Guide PCET » MEDDTL (PCET volontaires)
- « Kit d'information sur les PCET » RAC-F

Financements :

Fonds régionaux (CPER), Fonds européens (FEDER), Fonds nationaux (FNADT) ...

Contacts : DREAL Picardie/ECLAT, Conseil régional (A. Croissandeau),
Ademe (A. Assal)

www.clubclimatpicardie.com

2012

Année internationale de l'énergie durable pour tous !